

*Apremont, 15 juillet 2019*

## Signature du 3<sup>e</sup> Contrat régional de bassin versant Vie et Jaunay



*Barrage d'Apremont*

① Communiqué de presse .....	p. 2
② Caractéristiques du bassin versant « Vie Jaunay » .....	p. 3
③ Programme d'actions CRBV 2019-2020 .....	p. 4
④ Une politique régionale volontariste en matière d'eau .....	p. 7
⑤ Fonctionnement d'un Contrat Régional de Bassin Versant .....	p. 8
⑥ La structure coordinatrice : le Syndicat mixte des marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay .....	p. 8

### CONTACTS PRESSE

Région des Pays de la Loire : **Nadia Hamnache** : [nadia.hamnache@paysdelaloire.fr](mailto:nadia.hamnache@paysdelaloire.fr) / 02 28 20 60 62

Syndicat mixte des marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay : **Nadia Remaud** : [n.remaud.smmvlj@orange.fr](mailto:n.remaud.smmvlj@orange.fr) / 02.51.54.28.18

Apremont, 15 juillet 2019

## *Communiqué de presse*

# Signature du 3<sup>e</sup> Contrat Régional de Bassin Versant Vie et Jaunay 2019-2020

## Une aide régionale de 567 231 € pour améliorer la qualité de l'eau

La Région poursuit la mise en place d'une politique de gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants avec, d'une part, le soutien à l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et d'autre part, la mise en œuvre de leurs programmes d'actions en finançant des Contrats Régionaux de Bassin Versant (CRBV).

Christelle MORANÇAIS, Présidente de la Région des Pays de la Loire, Hervé BESSONNET, Président du Syndicat Mixte des marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, Maire de Notre Dame de Riez, et Auguste GUILLET, 1er Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau Vie et Jaunay, ont signé, lundi 15 juillet 2019, le CRBV Vie et Jaunay 2019-2020 à Apremont (Vendée).

Adopté par la Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire du 12 juillet 2019, le programme d'actions 2019-2020 est le troisième CRBV pour les bassins versants de la Vie et du Jaunay. Le syndicat mixte des marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, en tant que structure chef de file, en assure l'animation et la coordination.

**Le programme d'actions 2019-2020 porte sur un montant d'opérations de 1 461 513 € avec une participation régionale de 567 231 € (soit 39 % d'aides).**

Ce nouveau contrat s'inscrit dans un contexte particulier de transition qui permettra le rapprochement des dispositifs d'aide de la Région et de l'Agence de l'eau en 2021. Cette convergence des outils impose un calendrier resserré des actions avec un CRBV de deux ans et un effort financier particulier de la Région, imposé par l'absence de contrat territorial, qui permet de maintenir une dynamique d'actions d'ici à cette échéance.

Ce programme, qui se décline en 22 actions, cible bien les pressions identifiées comme déclassantes pour les masses d'eau du territoire. Il s'articule autour des 4 axes suivants : économiser l'eau, améliorer sa qualité, restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides (notamment les marais) et informer et sensibiliser.

## Caractéristiques des bassins versants Vie et Jaunay

Le bassin versant de la Vie et du Jaunay couvre un territoire de 780 km<sup>2</sup>, 186 km de cours d'eau principaux, 900 km de réseau hydrographique et 5400 ha de marais. Le bassin versant concerne 37 communes et 6 intercommunalités du Nord-Ouest Vendée. L'état des lieux de la qualité des eaux montre un état écologique des cours d'eau très dégradé. Leur restauration passera par des actions fortes en matière de restauration des cours d'eau, de gestion des prélèvements d'eau et de réduction des pollutions diffuses agricoles.



## Programme d'actions 2019 - 2020

N°	Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Montant des dépenses (HT)	Taux	Aide régionale
1.1	Syndicat départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP) Vendée Eau	Accompagnement des collectivités, particuliers, campings et collèges à la réduction des consommations en eau dans le cadre du programme "Chaque goutte compte"	25 000 €	70%	17 500 €
1.2	Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Continuer la démarche d'économie d'eau potable sur les bâtiments de la communauté de communes	7 350 €	70%	5 145 €
1.3	Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Sensibilisation des collégiens aux économies d'eau	12 800 €	70%	8 960 €
1.4	Commune de Saint Gilles-Croix-de-Vie	Collecte, stockage et réutilisation des eaux pluviales en substitution de l'eau potable sur 2 secteurs : le Stade de la Vie et le Centre Technique Municipal	234 920 €	20%	46 984 €
1.5	Commune du Fenouiller	Collecte, stockage et réutilisation des eaux pluviales	30 000 €	20%	6 000 €
1.7	Groupe d'études et de développement agricole (GEDA) Centre et Côte Marais et Vie et Chambre d'agriculture Pays de la Loire	Mise en place d'une démarche de gestion quantitative de la ressource en eau sur la Vie aval et le Gué Gorand	62 656 €	13,4%	8 396 €
2.1	SDAEP Vendée Eau	Création et restauration de mares et de zones tampons humides - Année 2020	55 000 €	70%	38 500 €
2.2	SDAEP Vendée Eau	Reboisement à enjeu eau - Bosquets	50 000 €	70%	35 000 €

N°	Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Montant des dépenses (HT)	Taux	Aide régionale
2.3	SDAEP Vendée Eau	Accompagnement des communes à atteindre le zéro phyto ou à le maintenir	24 000 €	70%	16 800 €
2.4	GEDA Centre et Côte Marais et Vie, GEDA Nord Bocage et Chambre d'agriculture Pays de la Loire	Reconstitution du maillage bocager - Plantations	62 874 €	70%	44 012 €
2.5	GEDA Centre et Côte Marais et Vie, GEDA Nord Bocage et Chambre d'agriculture Pays de la Loire	Reconstitution du maillage bocager - Accompagnement individualisé	53 275 €	70%	37 292 €
3.1	Syndicat mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (SMMVLJ)	Restauration des marais	77 913 €	76%	59 290 €
3.2	SMMVLJ	Restauration de la continuité sur de petits ouvrages de franchissement	35 000 €	24%	8 400 €
3.3	SMMVLJ	Restauration de la continuité sur ouvrages hydrauliques	49 500 €	24%	11 880 €
3.4	SMMVLJ	Suivi évaluation après travaux	14 375 €	24%	3 450 €
3.5	SMMVLJ / commune du Poiré-sur-Vie	Restauration de la continuité écologique sur plan d'eau	400 000 €	30%	120 000 €
4.1	SMMVLJ-SAGE	Animation du SAGE et coordination des contrats	160 000 €	40%	64 000 €
4.2	SMMVLJ-SAGE	Réseau de mesures de la qualité de l'eau - Année 2019	14 167 €	24%	3 400 €
4.3	SMMVLJ-SAGE	Réseau de mesures de la qualité de l'eau - Année 2020	14 167 €	24%	3 400 €

N°	Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Montant des dépenses (HT)	Taux	Aide régionale
4.4	SMMVLJ-SAGE	Communication du SAGE	16 666 €	24%	4 000 €
4.5	SMMVLJ-SAGE	Communication des contrats et panneaux pédagogiques	31 850 €	12%	3 822 €
4.6	SDAEP Vendée Eau	Interventions pédagogiques sur l'eau dans les établissements scolaires primaires - Année 2020	30 000 €	70%	21 000 €
			<b>1 461 513 €</b>	<b>38,8%</b>	<b>567 231 €</b>

*En savoir plus...*

## Une politique régionale volontariste en matière d'eau

La Région des Pays de la Loire s'est engagée dans une politique ambitieuse et volontaire de reconquête de la ressource en eau en travaillant à l'échelle des bassins versants.

### Une convention avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Le 21 juillet 2017, la Région a consolidé sa collaboration avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne en signant une convention de partenariat (2017-2020) pour renforcer la synergie des actions de la Région et de l'agence de l'eau sur le territoire régional.

### Accompagnement à l'élaboration et à la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Par ailleurs, la Région finance l'élaboration des SAGE avec les acteurs locaux. Le territoire régional est couvert dans sa quasi-totalité (à plus de 95 %) par 21 SAGE. Pour les territoires ayant des SAGE approuvés, **la Région a développé un outil financier pour réaliser les travaux nécessaires à la préservation de la ressource en eau : les Contrats Régionaux de Bassins Versants (CRBV)**, d'une durée de 3 ans. Ce dispositif d'aide couvre plus de 90 % du territoire régional et a permis, grâce à une aide régionale de plus de 51 M€, le financement de près de 160 M€ d'actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

### Prise de la compétence « animation et concertation dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques » (item 12 GEMAPI de la loi NOTRe)

Au regard de la situation dégradée des masses d'eau, le Conseil régional, en session du 19 décembre 2018, a adopté un vœu pour que la Région renforce son implication et demande le transfert de la compétence d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

Cette prise de compétence régionale ne se substituera pas aux compétences locales. Le dépôt du dossier de candidature devait intervenir à l'automne 2019 pour transfert de compétence effectif espéré fin 2019/début 2020.

## Le fonctionnement du CRBV

Cet outil, développé en 2005, concrétise **l’affirmation de la politique régionale de soutien de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques**. Le CRBV est un outil financier d’intervention à l’échelle du bassin versant permettant de mettre en place un **programme d’actions coordonné et préparé** par la Commission Locale de l’Eau (CLE). Ce **programme d’actions** est élaboré pour 3 ans et l’ensemble des actions inscrites au programme participent à l’atteinte du bon état écologique des cours d’eau.

Pour l’ensemble du programme, à l’exception des dépenses d’animation, **le taux d’intervention de la Région peut atteindre 80 %, tout en s’assurant d’un taux moyen ne dépassant pas 40 % sur l’ensemble du programme d’action**. Un CRBV achevé peut donner lieu à un autre contrat.

Le bilan de la première génération de CRBV, dressé en 2010, a mis en évidence que grâce à cet outil :

- de nombreux maîtres d’ouvrage (communes, intercommunalités, ...) se sont investis dans des opérations de restauration de la qualité de l’eau comme la limitation de l’usage des pesticides ou l’inventaire de leurs zones humides ;
- les syndicats de bassins ont pu réaliser de nombreuses opérations de restauration de cours d’eau (franchissement piscicole pour les migrateurs comme l’anguille, restauration d’habitats aquatiques, réduction du ruissellement et des inondations...);
- les structures « chef de file » aidées par la Région, ont acquis une légitimité sur leur bassin versant et sont apparues pour les acteurs locaux, comme un relais facilitateur avec les financeurs des contrats.

## La structure chef de file du CRBV : le syndicat mixte des marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (SMMVLJ)

Le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay intervient sur l’ensemble du bassin versant de la Vie et du Jaunay.

Depuis sa création en 1980, le syndicat a élargi progressivement son territoire d’intervention et ses compétences pour devenir un syndicat mixte à la carte s’inscrivant dans une vision intégrée de la ressource en eau en portant le Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), approuvé en 2011, et en exerçant également la mission de gestion des milieux aquatiques en lieu et place des intercommunalités lui ayant transférée. Le syndicat exerce également deux autres missions en lien avec les enjeux du territoire : la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles et la ressource en eau.

Cette organisation permet de réunir et articuler les volets stratégique et opérationnel, ce dernier se déclinant à travers le Contrat Territorial et le Contrat Régional de Bassin versant, en lien avec les partenaires du syndicat: Agence de l’Eau Loire-Bretagne, Département de la Vendée et Région des Pays de la Loire.